

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/113
9 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Point 27 de l'ordre du jour

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE TERRITOIRE
DE L'EX-YOUGOSLAVIE

Lettre datée du 8 mars 1993 adressée au Président de la Commission
des droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Le 3 mars, le Tanaiste (Vice-Premier Ministre) et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. Dick Spring, TD, a reçu une pétition signée par plus de 60 000 Irlandais, demandant qu'il soit immédiatement mis fin à la violence, aux viols et aux autres mauvais traitements dont les femmes sont victimes en Bosnie. La pétition était présentée à l'initiative de l'Irish Council for the Status of Women.

Lorsque la pétition lui a été communiquée, le Tanaiste a dit qu'il appuyait énergiquement la décision prise par le Conseil de sécurité d'établir un tribunal international pour les crimes de guerre chargé de poursuivre les personnes responsables de violations graves du droit humanitaire international commises dans l'ex-Yougoslavie et attendait avec intérêt l'élaboration d'arrangements précis pour la création et l'entrée en activité rapides de ce tribunal.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme.

L'Ambassadeur,

(Signé) : John SWIFT